SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2026 À 19 h 00 SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD

Sont présents à la séance, les conseillères et conseillers :

Madame : Karine Fournier et Sabrina Chouinard

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté, Sylvain Bouchard et Bermans Minville

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution nº : 2026-203

Après discussion, il est proposé par Thierry Ratté et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 10 août et du 8 septembre 2026
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Correspondance

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Acceptation des déboursés d'août 2026 au montant de 234 681,33 $
6.2 Acceptation de la liste suggérée de paiements au montant de 213 437,64 $
6.3 Inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
6.4 Renouvellement de la convention de location avec 9171-7108 Québec Inc. à l'Espace Esdras-Minville

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 Ouverture de soumissions pour vente de la déneigeuse Inter 2002
8.2 Soumission pour travaux de pavage dans diverses rues
8.3 Commande d'abrasif
8.4 Soumission équipement pour le loader

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Soumission pour pièces d'aqueduc et d'égout

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement numéro 2026-07 sur le droit de préemption

10.2 Avis de motion de la présentation du projet de règlement numéro 2006-08-38 modifiant le règlement de zonage 2006-08 et le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 2006-05 afin d'encadrer l'usage de garde d'animaux domestiques

11. LOISIRS ET CULTURE

12. RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 AOÛT ET DU 8 SEPTEMBRE 2026
Résolution nº : 2026-204

Après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents :

D'approuver les procès-verbaux du 10 août et du 8 septembre 2026 tels que formulés par la greffière-trésorière.

4- RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire fait le rapport de ses activités du mois dernier.

5- CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait la lecture des correspondances reçues et émises.

6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS D'AOÛT 2026 AU MONTANT DE 234 681,33 $
Résolution nº : 2026-205

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 31 août 2026 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE les déboursés d'août 2026 au montant de 234 681,33 $ soient acceptés.

6.2 ACCEPTATION DE LA LISTE SUGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 213 437,64 $
Résolution nº : 2026-206

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 10 septembre 2026 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sabrina Chouinard et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 213 437,64 $ et que la greffière-trésorière procède aux paiements.

6.3 <u>INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)</u>
Résolution nº : 2026-207

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'expertise de l'ADMQ pour accompagner les directeurs municipaux et qu'il reconnaît l'importance d'avoir un DG à jour sur les sujets d'actualités ou les dernières modifications législatives ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important que la directrice générale assiste au colloque de l'ADMQ et bénéficie de la formation qui y sera dispensée ;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est sans frais et que le dîner est aux frais de la participante ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale, soit inscrite au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 18 septembre à l'hôtel de ville de Bonaventure ;

QUE les frais de transport et de repas soient assumés par la municipalité conformément à la politique en vigueur.

6.4 <u>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION AVEC 9171-7108 QUÉBEC INC. À L'ESPACE ESDRAS-MINVILLE</u>
Résolution nº : 2026-208

CONSIDÉRANT QUE la convention de location avec 9171-7108 Québec Inc. (Pub Victory Farm) vient à échéance le 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties désirent renouveler la convention de location et qu'elles se sont entendues sur les termes du renouvellement ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la convention de location avec 9171-7108 Québec Inc. soit renouvelée telle que présentée;

QUE monsieur le maire, Noël Richard, et madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 <u>OUVERTURE DE SOUMISSION POUR VENTE DE LA DÉNEIGEUSE INTER 2002</u>
Résolution nº : 2026-209

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par vente à l'enchère de la déneigeuse Inter 2002 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité des élus présents

QU'UN avis de vente soit inscrit sur les différentes plates-formes, avec un prix minimum de 25 000 $ et que toute offre soumise soit apportée à l'attention du conseil municipal pour entériner une décision.

8.2 <u>SOUMISSION POUR TRAVAUX DE PAVAGE DANS DIVERSES RUES</u>
Résolution nº : 2026-210

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation ont été effectués dans diverses rues et que le conseil municipal souhaite que les tranchées soient réparées rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite également que le dernier tronçon de la rue Bellevue soit pavé ;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions suivantes :

Eurovia :	590 m^2	60 810,28 $ taxes incluses
Asphaltage Lepage:	260.13 m^2	51 829,86 $ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après la demande de soumission, des travaux ont été effectués sur la rue de la Citadelle et que cela nécessite des travaux de pavage additionnels ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la soumission de Eurovia pour l'asphaltage de 590 m2 au coût de 60 810,28 $ taxes incluses soit acceptée ;

QU'une demande soit adressée à Eurovia pour ajouter le pavage de la rue de la Citadelle lors de leur passage.

8.3 <u>COMMANDE D'ABRASIF</u>
Résolution nº : 2026-211

CONSIDÉRANT QUE les carrières/sablières de Grande-Vallée sont dans l'impossibilité de fournir un matériel pouvant répondre aux spécifications requises pour être utilisé adéquatement comme abrasif;

CONSIDÉRANT QUE Ressources minérales Pélican a fourni un échantillon du matériel disponible au site de leur carrière;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel correspond aux spécifications d'un abrasif;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est de 24 $ la tonne non livrée et de 41 $ la tonne livrée au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel pourrait être livré à compter du 17 septembre prochain;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Thierry Ratté et résolu à l'unanimité des élus présents :

QU'une commande de 700 (sept cents) tonnes d'abrasif, livrés au garage municipal, soit confirmée à Ressources minérales Pélican.

8.4 <u>SOUMISSION ÉQUIPEMENT POUR LE LOADER</u>
Résolution nº : 2026-212

CONSIDÉRANT QUE la gratte du loader a besoin d'être remplacée et que des couteaux et sabots sont nécessaires pour l'aile de côté ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 36184 des Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée (EDF) pour les pièces pour la section basculante 23 ¾, ainsi que pour l'aile de côté au coût de 5 554,87 $ taxes incluses;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la soumission numéro 36184 des Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée (EDF) pour les pièces pour la section basculante 23 ¾, ainsi que pour l'aile de côté au coût de 5 554,87 $ taxes incluses soit acceptée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 <u>SOUMISSION POUR PIÈCES D'ACQUEDUC ET D'ÉGOUT</u>
Résolution nº : 2026-213

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'inventaire de certaines pièces d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT la soumission #1191959 de Réal Huot au coût de 3 434,02$ taxes incluses ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sabrina Chouinard et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la soumission de #1191959 de Réal Huot au coût de 3 434,02 $ taxes incluses soit approuvée.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 <u>AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION</u>
Résolution nº : 2026-214

Je, soussigné, Sylvain Bouchard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2026-07 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

Un projet de règlement numéro 2026-07 est déposé et présenté.

10.2 <u>AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-08-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08 ET LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 2006-05 AFIN D'ENCADRER L'USAGE DE GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES</u>

Résolution nº : 2026-215

Je, soussigné, Bermans Minville, conseiller, donne avis de motion à l'effet que sera présenté en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 2006-08-38 visant à encadrer l'usage de garde d'animaux domestiques.

11. LOISIRS ET CULTURE

12- RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est soumise.

14. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Monsieur le maire invite les citoyens présents à soumettre leurs questions.

15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
Résolution nº : 2026-216

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance ordinaire à 19 h 17.

_____	**_____**
Noël Richard	**Ghislaine Bouthillette**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.